« Nous voulions assurer

Christophe Robino, conseiller de gouvernement - ministre des Affaires sociales et de la Santé réagit à la création de la Caisse monégasque de retraite complémentaire. Mais pas que…

Christophe Robino, conseiller de gouvernement-ministre des Affaires sociales et de la Santé.

Le 13 avril dernier, les élus du Conseil national adoptaient à l'unanimité un projet de loi instituant la création d'une Caisse monégasque de retraite complémentaire (CMRC) au 1er janvier 2024 *(lire notre édition du 15 avril)*. Un projet vieux de dix ans, initié en 2013 par la FEDEM et l'USM puis mené par le gouvernement princier et les Caisses sociales, qui rendra souveraine la Principauté sur le sujet des retraites, alors même que la France est toujours secouée par des mouvements sociaux contre une réforme étatique.

L'objectif est double : faire bénéficier aux salariés de la Principauté d'une meilleure pension de retraite complémentaire, par rapport à celle actuelle du régime de l'Agirc-Arrco, et faire baisser les cotisations versées par les employeurs et salariés.

Reste, désormais, à finaliser l'accord financier pour rapatrier le régime français vers la Principauté, lequel est estimé à… 2,8 milliards d'euros.

Christophe Robino, conseiller de gouvernement-ministre des Affaires sociales et de la Santé a répondu à nos questions sur le sujet.

Quels sont les avantages de créer une Caisse monégasque de retraite complémentaire (CMRC) ?

Si l'on considère la solvabilité du régime français de l'Agirc-Arrco et sa bonne gestion par des comités paritaires, nous n'avions finalement pas de raisons de le quitter. Mais nous voulions assurer notre souveraineté et améliorer notre attractivité. En gérant nous-mêmes cette caisse, on servira, à terme, de meilleures pensions aux retraités tout en ayant un poids moindre pour les employeurs et salariés. Cela signifie donc, à terme, de meilleurs revenus pour ces derniers.

> **“À Monaco, nous refusons de rallonger la durée de travail et des cotisations”**

L'autre argument avancé était celui de ne plus dépendre des réformes françaises…

L'évolution des régimes de retraite en France et les règlements de ces caisses s'éloignent progressivement du modèle monégasque, lequel est resté stable avec un départ à la retraite à 65 ans mais qui est en réalité à 60 ans, sans décote. Pour les femmes qui ont eu trois enfants, c'est même 55 ans.

La France, à l'image d'autres pays européens, est obligée de rallonger la durée de travail et de cotisations pour assurer la sécurité des régimes. Ce que nous nous refusons de faire à Monaco.

Dans un souci de cohérence, donc, pour ne pas se retrouver avec une disparité entre le régime de retraite complémentaire et celui général, il nous paraissait opportun de rapatrier le régime et de calquer les règles de liquidation des pensions sur le régime général de la CAR.

Quel sera le gain financier pour les futurs retraités [1] ?

On table, à terme, sur une augmentation de 5 à 6 %. La valeur initiale du point de la CMRC sera, par la force des choses, identique à celui de l'Agirc-Arrco. Mais dès la première année d'exercice, le comité des contrôles et le comité financier pourront revoir la valeur du point.

Combien de personnes sont concernées par la CMRC ?

On va transférer en Principauté le dossier de 200 000 salariés, dont 55 000 exercent toujours ici. Les autres sont repartis en France ou en Italie mais, du fait de leur carrière à Monaco, auront le droit à une pension complémentaire servie par la CMRC. Ce sont les mêmes règles que la CAR : il faudra avoir travaillé au moins dix ans à Monaco [2].

Sur quel point portent les négociations, toujours en cours, avec l'Agirc-Arrco ?

Elles portent, d'une part, sur le montant total du maintien des droits à pension des salariés déjà retraités de l'Agirc-Arrco. Il s'agit de rembourser les pensions déjà liquidées jusqu'à épuisement des droits. Cette soulte a été estimée à 2,8 milliards d'euros. Et, d'autre part, sur les modalités de ce remboursement. Celui-ci va s'étaler sur 13 ans, à frais coûtant les cinq premières années pour constituer un fonds de réserve, puis de façon annuelle les huit années suivantes. Avec ce régime hybride, on est certain de ne pas être mis en difficulté de paiement auprès de l'Agirc-Arrco. Il est important de préciser que c'est la CMRC qui financera grâce aux produits techniques issus des cotisations et contributions.

L'État, quant à lui, se porte garant.

Sans cela, la sécurité du régime serait remise en question ?

Les projections, même dans le pire des scénarios, nous permettent d'être tranquilles à l'échéance de 40 ans. Cette Caisse monégasque de retraite complémentaire sera à l'équilibre, si ce n'est bénéficiaire, ce qui est rare pour un régime de retraite.

Et au-delà de ces quatre décennies ?

Il est difficile de faire des prévisions. Les Français essayent d'avoir une réforme qui les sécurise à dix ans. Nous, on a un régime sûr à 40 ans.

Si un terrain d'entente n'est pas trouvé avec l'Agirc-Arrco d'ici le 1er janvier 2024, date annoncée du lancement de la CMRC, cela peut-il retarder sa création ?

Je ne pense pas. L'avancée des discussions et la validation des points d'étape par l'Agirc-Arrco nous permettent raisonnablement de penser que l'on pourra signer l'accord financier dans les mois qui viennent.

Le Conseil national souhaite que le périmètre de ce nouveau régime soit étendu aux agents de l'État. Avez-vous pu mesurer les impacts financiers et techniques d'une telle décision ?

Le régime complémentaire des agents de l'État est sur le budget de l'État. Pouvoir assurer la liquidation de ces retraites complémentaires sur une caisse dédiée représenterait, à terme, une économie substantielle pour les finances de l'État, de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Je suis d'accord avec le Conseil national : c'est une option intéressante. Mais il faut étudier l'impact financier et si cela met en péril, ou non, la sécurité du régime.

Le projet de la CMRC a été initiée par la FEDEM et l'USM en 2013, deux partenaires sociaux qui ont plutôt tendance à s'écharper. Sur quels autres dossiers aimeriez-vous les voir s'entendre ?

> **“Cette caisse de retraite complémentaire sera à l'équilibre, si ce n'est bénéficiaire”**

Sur ce sujet-là, ils se sont relativement bien entendus. Je préfère avoir un climat social apaisé à Monaco et que cela perdure. Il y a plusieurs sujets sur lesquels il faut que l'on se penche : la question de l'intérim, l'encadrement des CDD, l'évolution des salaires. Sur ce dernier point, c'est une question d'attractivité et il y a déjà eu une étape historique dans l'hôtellerie-restauration. Les dernières grilles de salaire dataient de 23 ans et avaient été publiées en francs. Cela démontre toutes les difficultés à faire s'entendre les partenaires sociaux. Mais avec un peu de bonne volonté de chacun, on y arrive.

Pourquoi a-t-il fallu dix ans pour que le projet de la CMRC aboutisse ?

Il a débuté, en 2013, avec un vœu formulé par ces deux partenaires sociaux. Mais pour le réaliser, il a fallu beaucoup de travail car les enjeux sont colossaux. Depuis 2015, les Caisses sociales ont commencé à travailler avec l'Agirc-Arrco pour reconstituer les carrières, pour étudier comment sécuriser le transfert des pensions, comment mettre en place ces chaînes de recouvrement des cotisations et contributions. Cela paraît simple dit comme cela.

Mais il n'est pas question de démarrer le fonctionnement de ce régime sans que l'on n'ait pas résolu à 99 % la reconstitution des carrières des salariés qui ont exercé à Monaco et qui relevait de l'Agirc-Arrco. Le rapprochement doit être le plus exhaustif possible pour ne pas qu'ils perdent des droits qui leur seraient dus.

PROPOS RECUEILLIS PAR THIBAUT PARAT
tparat@nicematin.fr

1. Les retraités ayant déjà liquidé leur retraite avant la création de la CMRC continueront à percevoir leurs pensions de l'Agirc-Arrco mais, pour ne pas être lésés, bénéficieront d'une prestation de bonification versée par la CMRC, compensant ainsi l'éventuel différentiel de revalorisation entre les points du régime français et ceux du régime monégasque.
2. Dix ans en continu ou non. L'autre condition est que ces périodes d'activité comportent une durée totale minimale de travail effectif ou assimilé de soixante mois.

notre souveraineté »

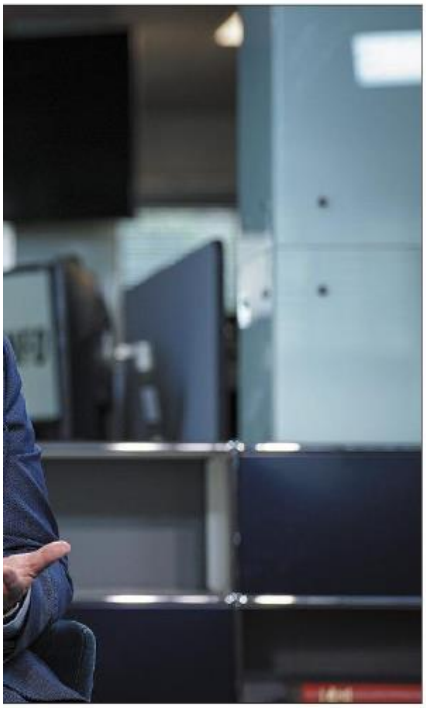

« On doit travailler ensemble pour l'intérêt général »

Les conseillers nationaux pestent régulièrement sur la lenteur des prises de décision gouvernementales. En passant de l'autre côté de l'hémicycle, votre regard a-t-il changé sur la question ?
[Sourire]. Je suis toujours parti du principe que l'État monégasque ne pouvait bien fonctionner que si vous aviez deux institutions qui travaillaient ensemble. Le rôle du Conseil national est celui d'un co-législateur : il va discuter des textes finis et va les amender, va être porteur d'idées. Et on doit s'inspirer de certaines d'entre elles. Le gouvernement, lui, n'a pas la seule mission d'être co-législateur. Il a la charge de l'exécutif, c'est-à-dire de gérer les affaires de l'État au quotidien. Il y a énormément de sujets à traiter en même temps, un certain nombre d'étapes à respecter y compris dans l'Administration. Cela fait qu'il peut y avoir, selon l'avis du Conseil national, une certaine lenteur. Mais c'est aussi la responsabilité de l'État de s'assurer que les décisions qu'il va prendre sont pertinentes, qu'elles le sécurisent et ne l'exposent pas, lui et ses administrés, à des risques particuliers. Il faut respecter le travail des uns et des autres. On doit travailler ensemble dans l'intérêt général.

Cela fait un an que vous avez quitté le Conseil national pour le gouvernement. Quel est votre regard sur l'année écoulée ?
C'est une année un peu charnière. Stéphane Valeri, qui a été pour moi un grand président du Conseil national, a accédé à d'autres fonctions. Brigitte Boccone-Pagès, son bras droit pendant de nombreuses années, a été élue première femme présidente de cette institution.
Symboliquement, c'est une belle avancée. J'espère que l'on pourra avoir une mandature efficace avec une majorité soudée qui aura à cœur de travailler pour l'intérêt général et avec le gouvernement princier. Je n'oublie pas d'où je viens, j'espère qu'ils n'oublient pas d'où je viens et que l'on pourra librement continuer à dialoguer sur les projets, les évolutions législatives et avancer du mieux possible pour assurer l'avenir.

Christophe Robino, ancien conseiller national auprès de Stéphane Valeri, est passé de l'autre côté de l'hémicycle l'an passé. (Photo Conseil national)

Les relations sont toujours au beau fixe ?
À titre personnel, j'ai de bonnes relations avec le Conseil national. Après, le jeu de rôle entre les élus et le gouvernement fait qu'on a, de temps en temps, des scènes un peu héroïques *[rires]*.

Nouveau CHPG : « On dépassera largement les 1,5 milliard d'euros »

Parmi les dossiers phares du Département des Affaires sociales et de la Santé, que vous dirigez, il y a le chantier du nouvel hôpital dont la facture n'a cessé de grimper au fil des années...
L'énorme chantier de l'hôpital représente un investissement colossal. On dépassera largement les 1,5 milliard d'euros *[en 2011, le coût de ce projet était évalué à 550 millions d'euros, N.D.L.R.]*, en sachant que c'est un chantier qui s'étale sur 20 ans. En deux décennies, la médecine évolue, tout comme les techniques et les besoins. Ce que l'on a pu projeter en 2012 ne sera plus bon en 2032.
Il y a tout un travail qui se fait au fil de l'eau pour essayer de faire évoluer le projet, en tout cas de construire un hôpital suffisamment modulaire et modulable pour l'adapter sans avoir à réaliser des travaux extrêmement lourds et impactant.

Le chantier du nouveau CHPG a débuté en 2015. (Photo Cyril Dodergny)

Les dossiers du moment ?

« De mon Département dépendent la santé, le social et le travail.
La Caisse monégasque de retraite complémentaire, par exemple, ne se résume pas qu'au vote d'une loi. Ce sont des réunions hebdomadaires avec l'Agirc-Arrco, avec Paris et les différentes caisses. Il y a aussi toutes les questions qui relèvent du droit social avec des projets de loi qu'il faut faire avancer et mettre en forme.
On adapte aussi, au fil du temps, des textes en droit social et en droit du travail puisque la société évolue.
Il y a un énorme morceau qui est la santé avec, entre autres, le chantier du nouveau CHPG *(lire ci-dessus)*. J'ai engagé un certain nombre de travaux pour essayer de restaurer une forme d'attractivité pour la médecine libérale.
À côté de cela, je continue de mener des négociations avec le Ministère de la Santé et de la Prévention en France concernant le maintien de la convention franco-monégasque de sécurité sociale. Les discussions sont toujours en cours et sont pondérées par le maintien d'un certain nombre de conventions entre Monaco et la France, dans la perspective de la négociation d'un accord avec l'Union Européenne. »

« Une démarche qui s'inscrit dans une logique partisane »

L'Union des syndicats de Monaco et le Syndicat des Agents de l'État et de la Commune avaient déposé un recours au Tribunal suprême de Monaco contre la loi du 7 juillet 2022 modifiant celle du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires. Comprenez-vous cette démarche ?
Elle s'inscrit dans une logique partisane. Ce projet de loi a été déposé au Conseil national en 2011 et a mis beaucoup de temps à évoluer et à arriver à un vote, l'an dernier. L'objectif était de moderniser réellement, et pas seulement par des paroles, le statut des fonctionnaires.
Cela permettait de prendre les textes réglementaires, notamment une ordonnance souveraine, qui fixaient le statut des agents de l'État. J'entends les critiques. Mais avant cela, les agents de l'État avaient un statut de contrat à durée déterminée reconductible sur six ans. Au-delà, ils se trouvaient dans une situation de « ni-oui ni-non » avec une reconduction tacite de CDD qui ne reposait sur aucun fondement juridique.
Désormais, l'ordonnance souveraine limite le recours des CDD à six ans et, ensuite, leur octroie un CDI. Ce qui est un contrat tangible, reposant sur un fondement juridique et venant sécuriser leur situation. Je pense aux gens qui étaient dans cette position et qui ne pouvaient justifier d'un emploi stable pour faire un crédit auprès d'une banque et devenir propriétaire.